

RIVIERE VEZERE

Commune de

MONTIGNAC-LASCAUX

Planche 2/2 (Sud)

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

CARTE DES ZONAGES

POUR LA CRUE DE REFERENCE

Pièce n°7

Echelle : 1/5 000

Approuvé par arrêté préfectoral le : 25 Juillet 2022



**PREFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Sources : DGI BDParcelaire - DDT de la Dordogne

- LEGENDE
- Limites de la zone inondable
 - Zone bleue
 - Zone rouge
 - Isocotes de la crue de référence
 - 78.50 Côte de sécurité (en m NGF)

